



RÉPUBLIQUE EN PÉRIL – Considérer les villes Sous-préfectures : une solution pour restaurer la confiance entre les Françaises/Français et la République

Ce document rassemble **21 actions prioritaires, ainsi que 7 outils de diagnostic et de suivi**, proposés par l'association « Mouvement pour le développement des villes Sous-préfectures ». Ils sont à mettre en œuvre sans délai. Ils font suite aux rencontres entre les équipes de l'association, celles du Président de la République et du Premier Ministre.

Ces mesures ont pour objectif de **redynamiser les territoires des villes Sous-préfectures, historiquement moteurs de la cohésion nationale, aujourd'hui privés de ce rôle de relais entre l'État et les citoyens des villes moyennes éloignées des grandes métropoles.**

Ces territoires sont confrontés à une double crise : un sentiment d'abandon politique croissant et la montée inquiétante des mouvements extrémistes. **AGISSONS pour éviter le grand basculement !**

Les mesures proposées ici visent à :

- développer le PIB de ces villes moyennes ;
- renforcer la proximité entre les élus et les habitants ;
- restaurer les services publics (et leur efficacité) ainsi que l'offre locale ;
- soutenir l'industrie, l'emploi, les jeunes et les entreprises locales ;
- répondre à la colère sociale avant qu'elle ne devienne irréversible.

Ce document est une demande d'action immédiate au Gouvernement.



SOMMAIRE

Quand la ville Sous-préfecture va, tout va !	3
4 mesures essentielles et symboliques pour montrer l'attention portée par l'État aux villes Sous-préfectures et à ses habitants	4
4 mesures pour renforcer la présence et l'implication de l'État	5
7 mesures pour soutenir l'attractivité et le dynamisme industriel	6
6 mesures pour relier ces villes au reste du pays et réduire leur isolement	8
7 outils de diagnostic et de suivi	10
Se donner rendez-vous	12
Liste des annexes utiles à la bonne compréhension de la situation	12
Constitution du bureau de l'association et contacts	13



Quand la ville Sous-préfecture va, tout va !

Les villes Sous-préfectures sont au cœur de notre Pacte Républicain, reliant passé, présent et avenir. La France en compte 235. Ces villes constituent les **terminaisons nerveuses de la République**. Sa colonne vertébrale. Pourtant, elles forment aujourd'hui un **immense angle mort des politiques publiques**.

Nous proposons une approche reposant sur **2 piliers complémentaires** :

- **La « ville Sous-Préfecture »**, représentant ces bassins de vie dynamiques et riches en potentiel ;
- **La « Sous-préfecture »**, cette institution qui doit jouer son rôle de relais entre l'État et les citoyens, au service de la proximité.

Face à l'urgence de la situation, des **actions structurantes et impactantes doivent être mises en œuvre pour inverser les tendances actuelles**. Les difficultés sont bien connues : **faible revenu médian, départ des élites, enclavement, désindustrialisation, recul des services publics, effectifs réduits dans les sous-préfectures (parfois moins de 10 personnes, rendant l'ingénierie quasi inexistante), manque d'investissements, fermeture des tribunaux d'instance, suppression des cartes grises en sous-préfecture, etc.**

Pourtant, ces villes sont belles et pleines de potentiels. **Il manque aujourd'hui une volonté politique, un plan ambitieux et des actions concrètes pour leur redonner leur éclat d'antan**. L'heure est venue de rompre avec ce cercle vicieux et d'entrer dans un cercle vertueux. Il faut refaire République, dans chacune de ces villes Sous-préfectures et leurs intercommunalités, en profondeur, de A à Z, au service de l'intérêt général.

4 types de mesures sont proposées dans ce document :

- 1.** Les essentielles et symboliques pour montrer l'attention portée par l'État aux villes Sous-préfectures et à ses habitants
- 2.** Celles qui visent à renforcer la présence et l'implication de l'État
- 3.** Celles qui soutiendront l'attractivité et le dynamisme industriel
- 4.** Celles qui relieront ces villes au reste du pays et réduiront leur isolement

L'avenir de la République se joue à Lesparre-Médoc, Neufchâteau, Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne, Châteaudun, Jonzac, Langon, Saint-Pierre (Martinique), Calvi, Altkirch, Lodève, Castellane...



4 mesures essentielles et symboliques pour montrer l'attention portée par l'État aux villes Sous-préfectures et à ses habitants

Sans coût pour l'Etat.

1. Abaisser le seuil d'accès à un administrateur territorial

Réduire significativement le seuil pour qu'une commune ou un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) puisse bénéficier d'un administrateur territorial.

Actuellement fixé à 40 000 habitants, ce seuil serait abaissé à 5 000 habitants pour renforcer l'encadrement administratif et offrir une expertise accrue de gestion aux petites communes et villes Sous-préfectures.

2. Recevoir quatre visites ministérielles par an dans une ville Sous-préfecture

Organiser la visite d'au moins quatre ministres par an dans les différentes villes Sous-préfectures. Ces visites leur permettraient d'identifier, de comprendre et de résoudre les problèmes locaux avant, pendant et après la visite, en y apportant une réponse politique, industrielle, administrative rapide et coordonnée.

3. Octroyer un droit à construire de 100 hectares de développement industriel

Accorder à chaque ville Sous-préfecture un droit à construire sur 100 hectares de terrains dédiés au développement industriel. Cela permettrait de développer plusieurs sites industriels : du PIB pour le territoire, des emplois qualifiés, des emplois induits, etc. Le territoire redémarre avec des usines. Ce soutien à la réindustrialisation serait un levier majeur pour relancer l'activité économique locale, sans nécessiter de financement public direct (cela va générer des recettes, via la TVA à moyen et long terme pour l'Etat), mais simplement un cadre législatif adapté.

4. Affecter durablement des hauts fonctionnaires sans poste dans les villes dites de Sous-préfectures, au plus près du terrain

Affecter les hauts fonctionnaires actuellement sans affectation ou disponible (et des ingénieurs en 4ème année) en fin d'étude aux 235 villes Sous-préfectures, selon cette répartition : 3 dans la ville Sous-préfecture, 3 dans la Sous-préfecture et 4 dans l'EPCI. Ces fonctionnaires apporteront leur expertise en ingénierie pour accompagner les projets locaux et contribuer au développement de ces territoires.



4 mesures pour renforcer la présence et l'implication de l'État

1. Redéployer les services déconcentrés de l'État vers les villes Sous-préfectures

Relocaliser des services comme l'INSEE régional, l'ARS, ou la DREAL dans les villes Sous-préfectures.

Cela permettrait d'être en prise directe avec les réalités locales, plutôt que de tout centraliser à Paris ou dans quelques grandes métropoles comme Nantes ou Toulouse (c'est-à-dire dans les Préfectures de Région ; qui n'en n'ont pas besoin sur le plan de l'emploi public). Avec des coûts en matière d'immobilier moins élevés pour l'État.

L'objectif est de rapprocher les fonctionnaires du terrain et de leurs missions, mais aussi de renouer avec des centres de décision (et opérant) dans les villes Sous-préfectures.

2. Réformer la structure territoriale de l'État et ses arrondissements

Lancer une réforme des arrondissements, une première depuis la réforme de Raymond Poincaré en 1926. Cela fait 98 ans ! L'objectif est de garantir une présence de l'État à moins de 20-30 minutes de chaque ville Sous-préfecture, répondant ainsi aux nombreuses demandes de nos concitoyens.

Les demandes de proximité ont été clairement et abondamment formulées dans les doléances des "Gilets Jaunes" et par les citoyens en général.

3. Transformer l'État en facilitateur

Faire de l'État un acteur facilitateur, sponsor et accompagnateur, plutôt qu'un contrôleur ou décideur omniprésent.

Trop de fonctions sont aujourd'hui dévolues dans des rôles d'auditeurs et de contrôleurs (un État tatillon), alors qu'il faudrait davantage de "faiseurs", de développeurs, d'accompagnateurs sur le terrain pour aider les projets locaux à se concrétiser.

4. Stopper l'inflation des normes

Réduire la surcharge normative qui pénalise particulièrement les territoires de taille moyenne (et à moyens limités). Les normes doivent être adaptées aux réalités locales, protéger les classes moyennes (les plus fragiles et non les handicaper davantage).

Il en va de même pour les petits (ou moyens) hôpitaux, les petits (ou moyens) offices HLM, etc. qui structurent l'espace social et politique des villes Sous-préfectures.

Par exemple, la Conférence intercommunale pour le logement (CIL) est prise pour les grandes métropoles. Par pour les villes Sous-préfectures qui ont des bassins de vie étalés, souvent peu denses, rendant la nouvelle règle ou norme inopérante, voire déstructurante pour nos villes et intercommunalités.



7 mesures pour soutenir l'attractivité et le dynamisme industriel

1. Créer un choc d'investissements privés dans les villes Sous-préfectures

Encourager un retour massif des investissements privés dans ces villes, en réhabilitant aussi bien la façade des bâtiments que les infrastructures industrielles et commerciales. Des entreprises comme Kaufman & Broad, Nexity, *etc.* doivent être incitées à investir à nouveau dans des villes telles que Céret ou Saint-Pierre (Martinique).

2. Structurer des plans de développement par ville Sous-préfecture

Élaborer des plans de développement en partenariat entre l'État, la Région et le Département pour chaque ville Sous-préfecture, comme cela a été fait pour le plan Médoc en Gironde (33).

Ces projets structurants permettront de redynamiser l'industrie, l'économie locale et de freiner la montée des extrêmes. Ces plans doivent être démultipliés.

Un contrat de plan quadriennal "Etat - ville Sous-préfecture" doit être promu.

3. Conserver les centres de décision dans les villes Sous-préfectures

Interdire ou dissuader le déplacement des centres de décision hors des villes Sous-préfectures, qu'il s'agisse d'offices HLM, d'hôpitaux ou d'organisations privées. Des incitations fiscales et des soutiens des Régions et de l'État doivent encourager les sièges sociaux et les centres de décision à rester ou à s'installer dans ces villes.

4. Cesser de privilégier les économies d'échelle au détriment des villes Sous-préfectures

Arrêter de considérer les économies d'échelle comme un critère central dans la gestion des services locaux. Cela conduit à la centralisation excessive et au départ des centres de décision de nos villes Sous-préfectures, notamment dans le secteur bancaire et d'autres industries stratégiques (hôpital, office HLM, usines, IFSI/IFAS, *etc.*), ce qui affaiblit la vitalité industrielle et économique de ces territoires.

5. Réconcilier les villes Sous-préfectures avec les politiques écologiques

Les habitants des villes Sous-préfectures se sentent souvent culpabilisés par les politiques écologiques alors qu'ils manquent considérablement (avec un revenu médian, malheureusement très faible pour ses habitants) de moyens pour les mettre en pratique. Il est urgent de repenser les politiques environnementales en tenant compte des réalités locales pour ne pas marginaliser davantage ces territoires.

La construction de nouvelles usines avec le label BREEAM (*very good* ou *excellent*) constitue un moyen puissant pour rénover le parc immobilier des industries et des entreprises, pour générer du PIB, pour renforcer en conséquence les possibilités d'opérer une transition écologique plus facile.



6. Rendre les transports publics accessibles et abordables

Mettre en place des abonnements mensuels abordables pour les transports publics, y compris sur les Trains Express Régionaux (TER), comme cela a été fait dans d'autres pays européens. Couplé à l'essor du télétravail, cela favoriserait l'attractivité des villes Sous-préfectures en les rendant plus accessibles.

7. Promouvoir une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée pour les villes sous-préfectures

Réformer la DGF pour prendre en compte les charges spécifiques de centralité des villes Sous-préfectures, qui sont des villes de flux soumises à des exigences croissantes, et d'énormes charges de centralité. Cela permettrait d'ajuster les ressources en fonction des responsabilités locales croissantes. Notre tribune argumentée à ce sujet est à lire [ICI](#). Une proposition de loi a en outre été rédigée par l'association.



6 mesures pour relier ces villes au reste du pays et réduire leur isolement

1. Créer un choc de désenclavement par une politique de modernisation des lignes TER

Lancer un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux pour renforcer les lignes TER desservant les villes Sous-préfectures. Trois priorités doivent être fixées : robustesse, rapidité et fréquence des trains. Cela permettra de désenclaver ces villes, en les reconnectant efficacement au reste du territoire, et de rendre leurs mobilités plus fiables et attractives.

2. Favoriser les mobilités à différentes échelles : géographique, sociale et culturelle

Développer des solutions de mobilités à plusieurs niveaux : géographique (transports), mais aussi sociale, politique et culturelle. Ceux qui vivent dans les villes Sous-préfectures doivent avoir des opportunités de mobilité, non seulement pour leurs déplacements physiques, mais aussi pour accéder à de nouvelles perspectives sociales et professionnelles, afin de rendre ces villes plus dynamiques et attrayantes.

3. Assouplir la réglementation du logement pour accueillir de nouveaux habitants

Mettre en place une politique du logement ambitieuse pour attirer les classes moyennes et cadres, en facilitant l'accès au logement par un assouplissement et autour de la classification B1. Cela encouragerait l'installation de nouveaux salariés dans les villes Sous-préfectures et stimulerait ainsi leur attractivité.

4. Relancer la construction de logements neufs pour renforcer l'attractivité

Encourager la création de nouveaux logements (maisons et appartements), en quantité et en qualité, pour accueillir les nouveaux arrivants. En collaboration avec le secteur privé (promoteurs, investisseurs), il est essentiel de recréer les conditions nécessaires pour que les villes Sous-préfectures soient des lieux attractifs pour les salariés et les familles. L'habitat de qualité est une composante essentielle.

5. Garantir la présence d'hôpitaux MCO (médecine, chirurgie, obstétrique)

Assurer l'accès à des hôpitaux de type MCO dans les sous-préfectures, avec une offre complète de services médicaux, chirurgicaux et obstétricaux. Il est crucial que personne ne se trouve à plus de 20-30 kilomètres de ces soins essentiels ; il faut ainsi stopper la fermeture de maternités et garantir un accès aux soins à proximité, vital pour les habitants de ces territoires, dont des actes chirurgicaux.

La volonté politique constitue un premier élément ; la possibilité de considérablement faciliter le recrutement hors de l'Union européenne (PADHUE) en forme un deuxième ; abaisser les normes (qui fragilisent les hôpitaux moyens) en est un troisième.



6. Rééquilibrer la répartition des fonctions intellectuelles, de gestion et de décision

Inverser la concentration excessive des fonctions intellectuelles, de gestion et de décision dans les grandes villes comme Paris ou les capitales régionales.

Entre 1982 et 2006, le nombre de cadres dans ces fonctions a doublé dans les métropoles, alors que ces emplois ont drastiquement diminué dans les villes Sous-préfectures.

En Ile-de-France, 31 % des habitants sont des cadres supérieurs. Environ 12 % dans des villes comme Châteaudun (aire urbaine autour de 20 000 habitants). Pour en savoir plus, [cliquez ici](#). Les écarts se sont accrus encore plus fortement depuis 12 ans. Ce point renvoie également aux problèmes liés aux centres de décision.

Il est essentiel, voire vital, de rétablir un équilibre en (re)déployant ces fonctions (privées et publiques) dans les villes Sous-préfectures pour revitaliser l'industrie et l'économie locale, disposer d'une meilleure ingénierie et dynamiser ces territoires.



7 outils de diagnostic et de suivi

Pour garantir l'efficacité des mesures mises en place et assurer un impact durable dans les villes Sous-préfectures, il est nécessaire de développer un mécanisme de suivi et d'évaluation robuste.

Cela permettra de mesurer les progrès réalisés, d'identifier les ajustements nécessaires et de rendre l'action de l'État transparente.

1. Commande d'un rapport exhaustif à l'Inspection Générale de l'Administration (IGA)

Demander à l'IGA de produire un rapport complet sur la situation des villes Sous-préfectures, incluant une évaluation des services publics, des infrastructures, de la santé économique, ainsi que des recommandations concrètes.

Il doit comprendre des **monographies** de villes Sous-préfectures.

Ce rapport servira de base pour ajuster les mesures en fonction des besoins réels de chaque territoire.

2. Accueillir des chercheurs dans les villes et arrondissements Sous-préfectures

Planter des chercheurs dans les villes Sous-préfectures pour analyser en profondeur les réalités locales.

Ce travail de documentation, d'analyse et d'écriture fournirait une base scientifique et objective pour formuler des politiques publiques adaptées aux spécificités des villes Sous-préfectures.

3. Mesurer le PIB local par ville Sous-préfecture

Demander à l'INSEE de mesurer et publier le PIB de chaque ville Sous-préfecture, de son Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et de son arrondissement, ainsi que son évolution.

Cette mesure objective permettra de suivre la richesse produite par ces territoires et d'analyser les dynamiques économiques (décrochages, rebonds, *etc.*).

4. Mise en place d'un tableau de bord numérique pour le suivi des indicateurs

Créer un tableau de bord numérique interactif qui centralisera les indicateurs clés de performance des villes Sous-préfectures.

Ce tableau de bord serait accessible aux collectivités locales, à l'État, et aux citoyens pour suivre l'évolution des mesures à travers plusieurs indicateurs :

- Attractivité industrielle et économique : nombre d'entreprises créées, investissements privés, PIB local ;
- Taux d'emploi : évolution du chômage et création d'emplois locaux ;



- Développement des infrastructures : état des réseaux de transport, construction de logements ;
- Satisfaction citoyenne : enquêtes périodiques auprès des habitants sur la qualité des services et infrastructures.

5. Créer un comité stratégique sous la présidence du Premier ministre

Instituer un comité stratégique, présidé par le Premier ministre, réunissant les 235 maires et 235 Sous-préfets des villes Sous-préfectures.

Un comité stratégique trimestriel permettrait de faire un point sur les avancées, évaluer les mesures mises en place et réorienter les actions en fonction des résultats. Cette approche ascendante, centrée sur les problématiques locales, garantira que les solutions proposées viennent directement des territoires concernés.

6. Publication de rapports annuels et mise en place d'enquêtes citoyennes bisannuelles

Chaque année, un rapport national d'évaluation sera publié, synthétisant les résultats obtenus dans les villes sous-préfectures, avec une mise en avant des réussites et des défis restants.

En complément, une enquête citoyenne bisannuelle sera menée pour recueillir l'avis des habitants sur les améliorations constatées et les attentes non comblées, garantissant une approche ascendante et participative.

7. Créer d'un poste de délégué interministériel rattaché au Premier ministre, dédié aux villes Sous-préfectures

Créer un poste de délégué interministériel dédié aux villes Sous-préfectures, directement rattaché au Premier ministre.

Ce délégué interministériel aura pour mission de piloter les actions de redynamisation territoriale, de suivre les indicateurs industriels, économiques et sociaux, et de coordonner les efforts de l'État en étroite collaboration avec les régions, départements, EPCI et communes concernées.

Il sera également responsable de la mise en œuvre des recommandations du puissant plan d'actions.



Se donner rendez-vous

Évaluation intermédiaire en fin d'année 2024

Une rencontre sera organisée à la fin de l'année 2024 pour faire un point d'étape sur l'avancement des mesures engagées.

Ce rendez-vous permettra d'évaluer les premiers résultats obtenus dans les villes Sous-préfectures, de discuter des ajustements nécessaires et de maintenir une dynamique de travail commune entre l'État et les territoires.

Mobilisation des acteurs locaux et régionaux en 2025

L'association prévoit de mobiliser dans les prochains mois les collectivités locales, les entreprises locales, ainsi que les citoyens afin de renforcer et consolider les efforts promus et entrepris. Un événement sera organisé en mars 2025, réunissant ces acteurs autour d'une feuille de route collective pour le développement des villes Sous-préfectures.

Liste des annexes utiles à la bonne compréhension de la situation* :

- Tribune publiée dans Nice Matin – « [Les élites et dirigeants font une erreur de diagnostic](#) » - Juin 2024
- Interview de Fabien Verdier pour La Gazette des Communes « [Il faut refaire la république dans nos sous-préfectures](#) » – Juillet 2024
- Interview de Fabien Verdier au Courrier des Maires « [Ce n'est plus Paris qui gouverne la France, c'est le Triangle d'or !](#) » – Août 2024
- Communiqué de presse - [Nouveau gouvernement : il est grand temps de donner une voix aux villes Sous-préfectures !](#) – Septembre 2024

Les retours issus du terrain (porte à porte, *etc.*) sont encore plus éloquents. Les citoyens de ces villes haïssent leurs élites, sont très en colère, formulent de très nombreuses reproches sur les inactions, le profond déficit de résultats, la dégradation de leurs conditions de vie (retards des TER, défaut de PIB territorial, hôpital MCO non opérant, sécurité en berne, *etc.*).

De nombreux élus signataires dans différentes villes Sous-préfectures de France ont porté ces messages (de Langon à La Flèche, de Castellane à Langres, de Marmand à Chateaubriant, de Val de Briey à Le Raincy, *etc.*).

De très nombreux rendez-vous et réunions - plus d'une centaine - avec des dirigeants (publics et privés, nationaux et régionaux, *etc.*) ont rappelé l'urgence de développer les villes Sous-préfectures, leurs bassins de vie, leurs revenus, leurs investissements (privés et publics). Ces rappels permanents n'ont pour l'heure malheureusement pas été entendus.



Constitution du bureau de l'association et contacts

- Président
Fabien VERDIER, maire de Châteaudun (Eure-et-Loir, 28), Président du Grand Châteaudun.
- Secrétaire général
Bernard GUIRAUD, maire de Lesparre-Médoc (Gironde, 33).
- Secrétaire général adjoint
Antoine SCHWOERER, ancien conseiller ministériel, expert en gestion de crises, relations internationales et sécurité sanitaire.
- Trésorier
Guillaume SYLVESTRE, chercheur et expert en *social data intelligence*.
- Trésorier adjoint
Patrice BERARD, adjoint au Maire de Neufchâteau (Vosges, 88).

Notre site internet :

www.villessousprefectures.fr

Nous contacter :

@ : developperlessousprefectures@gmail.com